



FEUILLE D'INFORMATIONS PAROISSIALES Décembre 2022 - SUPPLEMENT

Le Denier du culte !

Saint-Louis - 18 place de la République

Saint-André - 101 rue de Neuilly

Tél : 01 45 28 71 81 - Courriel : psl.villemomble@orange.fr

Notre-Dame d'Espérance - 6 rue de la Fosse aux Bergers

Tél : 01 48 55 17 20 - Courriel : paroisse-nd-esperance@orange.fr



**VOUS FAITES
GRANDIR
L'EGLISE
GRACE A VOS
DONS
MERCII**

FAITES UN DON SUR
saint-denis.catholique.fr

Le mot du curé

Abbé Etienne Masquelier



LE DENIER DU CULTE 2022, C'EST MAINTENANT !

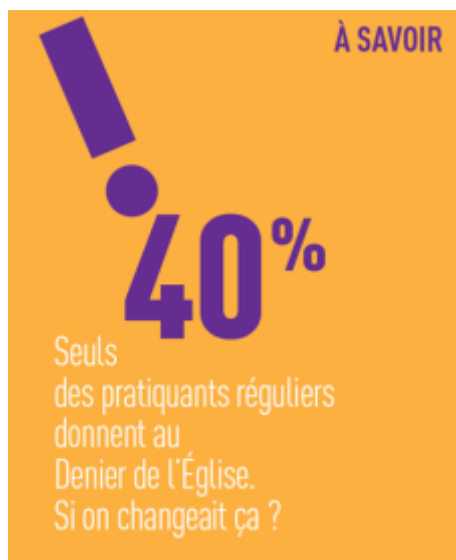
Votre générosité nous aide à vivre et à envisager de nombreux projets. Nous avons vraiment besoin de votre soutien, par la prière mais aussi par vos finances. Quelque soit le montant, les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Je voudrai remercier de tout cœur ceux qui donnent déjà au denier. Merci !

J'invite tous les autres à envisager sérieusement la question.

Nous avons spécialement besoin de votre soutien pour cette fin d'année 2022 car le denier était en baisse l'année écoulée (12,4 % de baisse sur la période de janvier à août 2022).

En ce mois de décembre, si vous êtes imposable c'est l'occasion de terminer l'année fiscale 2022. Vous pouvez déduire de votre impôt sur le revenu : 75 % du montant de votre don à hauteur de 554 €, et 66 % au-delà (dans la limite de 20 % de vos revenus).



UN DON PONCTUEL OU UN VIREMENT MENSUEL ?

Le virement mensuel par prélèvement nous aide beaucoup à consolider nos comptes et avoir une bonne vision financière pour nos projets. Nous faisons bien des prélèvements pour le téléphone portable ou l'électricité, ou diverses services en ligne, pourquoi pas pour notre paroisse ?

Mais un don de fin d'année vous permet aussi d'ajuster votre imposition pour privilégier votre paroisse aux impôts.

Les deux ne sont pas incompatibles, les deux nous aident beaucoup. Soyez vivement remerciés !



COMMENT DONNER ?

1 - En ligne sur :

saint-denis.catholique.fr/don-en-ligne

Je vous invite à bien préciser votre paroisse sur l'onglet à gauche choisir une paroisse. Choisissez :

Saint-Louis, Villemomble

Notre-Dame d'Espérance, Villemomble

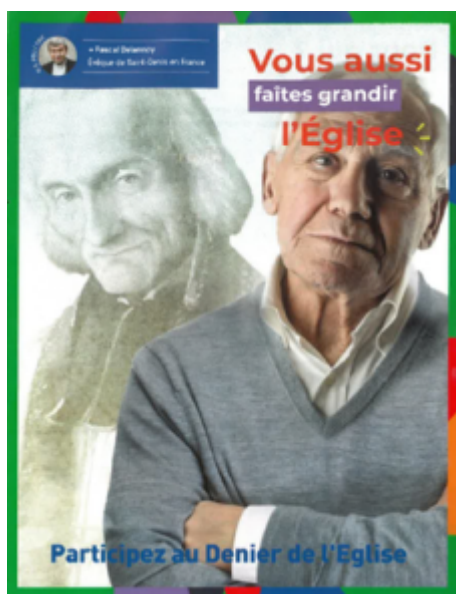
(Nous sommes en bas de la liste alphabétique des villes.)

2 - En remplissant le bulletin accessible dans le fond de l'église

Vous pourrez faire un chèque ponctuel ou choisir le prélèvement en donnant un RIB. Merci de préciser votre paroisse : Saint-Louis, Villemomble ou Notre-Dame d'Espérance, Villemomble.

Merci de votre générosité !

Abbé Etienne Masquelier



L'Église est déjà très riche



C'est ce que pensent 52 % des Français. Ce n'est pas la réalité. L'Église, et donc la paroisse, ne vit que des dons des catholiques (loi de séparation de l'Église et de l'État). En France, certains diocèses ont bien de la peine à subvenir à leurs dépenses. Certains piochent dans leurs réserves, d'autres bénéficient de la solidarité d'autres diocèses plus aisés. Le diocèse de Saint-Denis ne fait pas exception. Les fins de mois peuvent être difficiles. En 2016, il manquait 700 000 euros au diocèse pour rémunérer les prêtres et les personnes envoyées en mission par notre évêque.

La rémunération d'un prêtre est à peu près égale au Smic.

Je donne déjà à la quête



Ce n'est pas pareil. La quête permet de couvrir les frais quotidiens de votre paroisse. Par exemple : payer les factures de chauffage, d'eau, d'électricité, de matériel d'animation pour les différentes activités paroissiales (catéchisme, aumônerie, accompagnement des futurs mariés...), entretenir les bâtiments (église, salles paroissiales, presbytère). Deux tiers des églises en Seine-Saint-Denis sont à la charge du diocèse et donc des paroisses. Le dernier tiers de ce patrimoine (bâtiments achevés avant la loi de 1905) doit être entretenu par la ville.

La quête et le Denier de l'Église, les deux sont nécessaires. C'est comme si vous deviez choisir entre faire vos courses pour manger ou payer l'électricité...

Je donne déjà à des associations



Beaucoup de causes méritent notre soutien (Secours catholique, Restos du cœur, CCFD-Terre solidaire...). Le Denier de l'Église n'est pas du même ordre. Il n'est pas le signe d'une adhésion à une cause pour les pauvres, les malades, les étrangers, les enfants... Il permet juste de rémunérer les prêtres et les animateurs et animatrices en pastorale envoyés par notre évêque pour mener à bien leur mission. Donner au Denier, c'est vital pour l'Église aujourd'hui et demain.

Quand un étudiant donne une heure de cours de soutien à un enfant, il est rémunéré en conséquence. Que la famille fasse des dons à des associations ou pas. Quand un salarié de l'Église travaille pour les enfants de l'aumônerie, c'est la même chose.

Je suis bénévole au service de ma paroisse



Bravo ! Votre engagement est précieux et nous vous en remercions. Néanmoins, la rémunération des prêtres et des responsables en pastorale sont entièrement à la charge du diocèse. Votre don au Denier de l'Église, en fonction de vos moyens, est indispensable.

Au travail, un patron peut donner de son temps et de sa reconnaissance à ses salariés. Il n'empêche, que si vous n'êtes pas payé à votre vraie valeur, ce n'est pas juste.

L'Église
et le bon Dieu,
il ne faut plus
m'en parler



Nous respectons votre opinion à ce sujet. La foi et le rapport à Dieu touche l'intime de chacun. L'Église, ce n'est pas seulement l'expérience, peut-être mauvaise que vous avez eu, c'est aussi des grandes figures comme Mère Teresa, l'Abbé Pierre ou Sœur Emmanuelle, des hommes et des femmes qui donnent du temps encore aujourd'hui dans votre quartier, dans votre ville pour visiter des personnes seules, des malades à l'hôpital, aider des enfants à grandir et à découvrir la solidarité, le respect, le partage.

Mettre tout le monde dans le même panier parce qu'on a eu une mauvaise expérience, ce n'est jamais bon. Est-ce pour cela qu'il ne faut pas soutenir les valeurs auxquelles on tient ?

Je suis
au chômage



Votre situation aujourd'hui est difficile et vos ressources ne vous permettent pas de participer au Denier de l'Église. Nous espérons pour vous que ce moment compliqué est passager. Sachez qu'il n'y a pas de petit don ni d'obligation à donner aujourd'hui. Vous pouvez être, malgré tout, un « ambassadeur » du Denier de l'Église autour de vous.

Communiquer, c'est déjà participer à l'action commune. Et dès que cela vous sera possible, vous pourrez donner ce que vous souhaitez.

Eglise Saint-Louis



Chapelle
Saint-André



Eglise Notre-Dame
d'Espérance

